

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.8

- 1 LODEOM : Loi pour le développement économique des outre-mer
- 2 Réduction Fillon et heures d'équivalence
- 3 Import de paie avec analytiques multiples par rubrique
- 4 Nouveautés diverses

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR



Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Il est nécessaire de connaître le nom et l'emplacement du fichier de données, qui sont à vérifier de préférence avant d'installer une mise à jour.

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier. Choisir *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot Données qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'emplacement du fichier (par exemple en faisant  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton OK.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter.
- ✓ La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Le numéro de mise à jour à 4 chiffres figure sur l'e-mail annonçant la sortie de la version.



La mise à jour dans une version

supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

1 LODEOM : loi pour le développement économique des outre-mer

La loi pour le développement économique des outre-mer n°2009-594 a réformé le régime d'exonération des cotisations sociales dans les D.O.M.

Le dispositif d'exonération dégressive de cotisations sociales appelé LODEOM se substitue à la LOPOM. Il consiste en une seule ligne de réduction sur le bulletin de paie (à l'image de la réduction Fillon) et sur les déclarations de cotisations.

sPAIEctacle 4.4.8 intègre deux nouvelles bases particulières pour le paramétrage de l'exonération LODEOM, «*Lodeom ≤10 sal. (tous secteurs)*» et «*Lodeom > 10 sal. (secteurs spécifiques)*», ainsi que le récapitulatif spécifique correspondant.

2 Réduction Fillon et heures d'équivalence

La troisième loi de finances rectificative de 2009 a instauré une nouvelle formule de calcul de la réduction Fillon, afin de neutraliser la majoration légale des heures d'équivalence.



Cette modification n'a d'impact que sur les entreprises dépendant des Conventions Collectives de la production audiovisuelle et des prestataires techniques au service de la création et de l'événement ; et ce, uniquement dans le cas de la rémunération des «temps de disponibilité indemnisés».

sPAIEctacle 4.4.8 permet la mise en place d'une nouvelle spécificité «Heure d'équivalence» dans les rubriques de paie correspondantes, ainsi que deux nouvelles bases particulières pour le paramétrage des retenues, «*Réd. Fillon maj. heure equiv. ≤ 19 sal.*» et «*Réd. Fillon maj. heure equiv. > 19 sal.*».

3 Import de paie avec analytiques multiples par rubrique

La version 4.4.8 rend possible, lors des imports de paies, d'inclure la ventilation par analytiques multiples des rubriques de paies.

Le fichier d'import (photo d'écran ci-dessous*) se présente alors sous la forme suivante :

- la colonne *Code rubrique* indique les rubriques de la paie
- la colonne *Compte analytique* donne la clé de répartition des analytiques multiples : *[multiples par rubriques de paies]*
- la colonne *Compte analytique multiple* permet la saisie du compte analytique à affecter à chaque rubrique.

A	B	C	D	E	F	G
Matricule salarié	Date début	Date fin	Date règlement	Code rubrique	Quantité rubrique	Base rubrique
voj	01/03/10	31/03/10	31/03/10	M35	1	2000
voj	01/03/10			HSE25	8	
voj	01/03/10			HSE50	2	

H	I	J
Compte analytique	Compte analytique multiple	(libellé analytique multiple)
[multiples par rubriques de paies]	911FCT	Tournées
	913TRN	Fonctionnement
	913TRN	Fonctionnement

 La fiche Solution complète «LODEOM» est disponible sur : www.spaiectacle.com > Espace Clients > Fiches solution > Les mesures spécifiques aux DOM.

 La fiche Solution «Les heures d'équivalence et la réduction Fillon» est disponible sur www.spaiectacle.com > Espace Clients > Fiches solution > Les législations spécifiques.

 La fonctionnalité «Import de paies» est expliquée au chapitre 8 du Manuel de Référence, disponible au téléchargement dans la section Documentation du site www.spaiectacle.com

* La photo d'écran du fichier d'import ci-contre est présentée en deux parties pour une meilleure lisibilité. Dans le fichier d'import, ces colonnes se suivent.

Voici l'onglet *Analytiques* de la paie résultant de cet import.

Qté	Code/Macro	Analytique	Compte	Base	Montant	%
	1M35	Fonctionnement	911FCT	2 000,00	2 000,00	92,10
	8HSE25	Tournées	913TRN	16,48	131,87	6,07
	2HSE50	Tournées	913TRN	19,77	39,56	1,82



Attention : la saisie d'un compte analytique est obligatoire pour toutes les rubriques de paies soumises à cotisations.

4 Nouveautés diverses

4.1 Formulaire «Enquête statistique sur les mouvements de main-d'oeuvre» de la D.A.R.E.S.

Jusqu'à présent, sPAIEctacle permettait l'édition du formulaire «Déclaration des mouvements de main-d'oeuvre», déclaration mensuelle obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus.

sPAIEctacle 4.4.8 permet désormais d'éditer également le formulaire «Enquête statistique sur les mouvements de main-d'oeuvre», déclaration trimestrielle demandée pour des entreprises de 1 à 49 salariés.

- ✓ Aller au menu *Etats* et choisir *Entrées-sorties du personnel*.
- ✓ Choisir un trimestre.
- ✓ Cocher «Mouvements de main-d'oeuvre» et valider avec OK.

Remarque : c'est la périodicité choisie (mois ou trimestre) qui détermine quel formulaire de mouvements de main-d'oeuvre s'imprimera.

D.A.R.E.S.	ENQUETE STATISTIQUE SUR LES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE	TRIMESTRE 1								
		ANNEE 2010								
I - Identification de l'Etablissement										
N° SIRET	327 920 955 00041	APE/NAF 9001Z								
Dénomination	CROISIERES PRODUCTION									
Adresse	12 Rue de Lyon 75012 PARIS									
II - Effectifs de l'Etablissement										
4	+	17	-	17	=	4	soit	2	et	2
Effectif du trimestre précédent		Entrées du trimestre		Sorties du trimestre		Effectif au dernier jour du trimestre		Hommes		Femmes
Avez vous des travailleurs intérimaires au dernier jour du mois de la déclaration ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, nombre										
Nom de la personne à joindre pour précisions éventuelles : Madame LAPAIE Mel. : apaie@croisieres.fr Téléphone : 01 43 22 23 25						Signature : Date : 30/04/10				

4.2 Liste des réductions Fillon

Lorsqu'un salarié a plusieurs paies le même mois, toutes sont prises en compte (heures travaillées, rémunération brute, etc.) pour le calcul de la réduction Fillon, quand bien même certaines ne déclencheraient pas cette réduction.

Afin de faciliter le contrôle du calcul de la réduction, ces paies figurent désormais également sur la liste des réductions Fillon (menu *Etats* - "*Listes des réductions & allègements*").

4.3 Exports et report des données

En version 4.4.7, les exports au format «texte tabulé» avaient été rendus plus faciles à exploiter dans un tableur, les valeurs répétées (numéro de paie par exemple) figurant dans toutes les cellules.

En version 4.4.8, pour exploiter cette option, une boîte à cocher «Répétition de toutes les informations pour les champs multivalués» a été créée.

Si elle n'est pas cochée, sPAIEctacle réalisera l'export sans faire figurer les valeurs répétées (ainsi qu'il le faisait auparavant).

4.4 Décompte Audiens «Santé»

La présentation des cotisations au forfait a été modifiée dans ce décompte.